

## 1.8 Renforcement des activités de l'UICN en Europe centrale et de l'Est

RAPPELANT la décision de l'UICN de décentraliser ses opérations de façon à mieux être en mesure de remplir la Mission de l'Union;

RAPPELANT également la Résolution 19.13 de la 19<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'UICN, sur une présence et une influence accrues de l'UICN en Amérique du Sud qui invitait l'UICN «comme principe général, à investir, dans le cadre de ses programmes et projets dans la région, des fonds pour le moins équivalents au montant des cotisations versées par ses membres de la région»;

PRENANT NOTE de la décision de l'UICN de déléguer des responsabilités du Secrétariat aux niveaux régional et national;

CONSCIENT que pour travailler avec les membres, les commissions, les comités nationaux et les conseillers régionaux ont besoin de ressources adéquates;

SE FÉLICITANT des recommandations de la réunion des membres européens (Bristol, juillet 1995) et des résultats de l'Évaluation indépendante du Programme Europe qui souligne le rôle des bureaux de l'UICN au niveau national en matière de collaboration avec les membres;

TENANT COMPTE du réalignement proposé dans les fonctions des structures de l'UICN en Europe, au niveau national, de façon que l'accent porte moins sur la gestion des projets et davantage sur la communication, la promotion et les membres;

CONSIDÉRANT que des bureaux de l'UICN forts, indépendants et de bon renom ont été mis sur pied dans cinq pays d'Europe centrale et de l'Est (République tchèque, Hongrie, Pologne, République slovaque et Fédération de Russie);

CONSIDÉRANT EN OUTRE que la valeur à long terme de ces bureaux de l'UICN est liée de façon symbiotique aux activités de l'Union dans la région;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 14 au 23 octobre 1996 à Montréal, Canada, pour sa 1<sup>ère</sup> Session:

1. DEMANDE au Directeur général, dans la limite des ressources disponibles:
  - a) d'apporter un appui financier permettant de maintenir les bureaux de l'UICN existants et d'accroître la coordination au niveau national dans les pays d'Europe centrale et de l'Est;
  - b) d'assurer la formation et le transfert de connaissances spécialisées dans des domaines tels que la communication et les relations avec les membres et de renforcer les activités de promotion et d'appel de fonds des ONG nationales de l'environnement pour permettre aux bureaux de l'UICN, au niveau national, de remplir la Mission de l'Union et de rechercher une sécurité financière.
2. PRIE les membres de l'UICN dans les pays d'Europe de l'Ouest de coopérer activement avec les membres d'Europe centrale et de l'Est en vue de renforcer ceux-ci et de contribuer aux programmes importants de l'UICN dans la région.